

Module individuel de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes

POUR LES JEUNES
DE 12-20 ANS



Le juge ou le tribunal de la jeunesse peut ordonner cette mesure judiciaire suite à la commission d'un fait qualifié infraction par un mineur d'âge.

Concrètement, Escale organise ces modules pour des jeunes de 12 à 20 ans. La prise en charge est individualisée et se déroule sur minimum quatre séances. Au cours du suivi, des entretiens familiaux sont également prévus.

Pour les jeunes de 12 à 14 ans, nous prenons particulièrement en compte leur jeune âge en employant des outils pédagogiques adaptés. Les objectifs visés sont de renforcer l'identité personnelle du jeune et valoriser ses ressources.

Les intervenants veillent à rendre les ateliers dynamiques afin d'encourager la compréhension, la motivation et la participation du jeune.



Design: www.acg-bxl.be

Module individuel de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes



POUR LES JEUNES
DE 12-20 ANS

ESCALE S.A.R.E.
Service d'Actions Restauratrices et Educatives

Agréé et subsidié par la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE A LA JEUNESSE.BE

ESCALE S.A.R.E.
Bd d'Anvers, 31
1000 Bruxelles

Tel 02/512 16 82
Fax 02/511 27 40
escalesare@gmail.com
www.escalesare.be

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (répondeur 24h/24h)

ESCALE S.A.R.E.
Service d'Actions Restauratrices et Educatives

DÉROULEMENT

RÉCEPTION DU
MANDAT JUDICIAIRE

Premier
contact

ENTRETIEN FAMILIAL

Au premier entretien, les intervenants recueillent le vécu du jeune et de ses parents face à la situation judiciaire et leurs attentes vis-à-vis de la mesure. Les modalités concrètes du module leur sont également présentées.

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Durant ces entretiens sont abordés différents thèmes selon la situation spécifique du jeune au regard des attentes du juge et de celles formulées lors du premier entretien familial.

ENTRETIEN FAMILIAL

En cours de module, nous invitons les parents. L'objectif est de mettre en évidence les compétences du jeune, ainsi que les valeurs partagées au sein de la famille. Un espace de dialogue est alors créé.

ENTRETIEN INDIVIDUEL DE SYNTHÈSE

Cet entretien revient sur la rencontre familiale précédente. Dans un deuxième temps, les intervenants amènent le jeune à établir un lien entre les faits reprochés et les notions vues lors du module.

ENTRETIEN FAMILIAL – FIN DE PRISE EN CHARGE

Une évaluation est réalisée avec le jeune et sa famille au regard des attentes formulées au préalable. La famille prend connaissance du rapport final destiné au juge de la jeunesse.

Pendant le module

Évaluation

ENVOI DU RAPPORT
FINAL AU MANDANT

MODALITÉS

- Module organisé toute l'année en individuel

OBJECTIFS

Le jeune est amené à :

- Réfléchir au sens des règles du vivre ensemble
- Prendre conscience de leur part de responsabilité face aux actes commis
- Identifier ses besoins, valeurs, ressources et objectifs personnels
- Identifier les conséquences pour les victimes et leurs proches
- Comprendre les enjeux des influences et trouver les moyens d'y résister
- Dégager des pistes pour prévenir les situations à risque
- Mettre en évidence ses compétences personnelles au sein de la dynamique familiale

Les parents sont amenés à :

- Accompagner leur adolescent dans l'identification de ses besoins
- Participer à la démarche de remise en question et de réflexion sur le délit
- Renforcer les valeurs et ressources familiales